



Le Maire,


Daniel PERRIN

COMMUNE DE MOUTHE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 30 MAI 2024

Les convocations ont été adressées aux membres du Conseil Municipal de Mouthe le 24 mai 2024 par courriel.

Étaient présents : Daniel PERRIN, Maud SALVI, Pascal LEGÉ, Pascale GUYON, Emmanuel JOUFFROY, Thierry HAGLON, Céline BAILLY, Maxime THIONNET, Rosine SALVI, Albert LETOUBLON et Nadine PETITE-LISE

Étaient absents : Jérôme GUYON-GELLIN et Céline MEISSMER

Étaient absentes excusées : Patricia GRESS et Sylvie BERTHET

Procuration donnée : Patricia GRESS a donné procuration à Pascale GUYON

Secrétaire de séance : Céline BAILLY

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage avec ARTMO
3. Proposition de la collectivité en matière de ski nordique
4. Programme de travaux ONF 2024
5. Déchetterie : vente de terrain à la CCLMHD
6. Demande de subvention de Semons l'Espoir
7. Partenariat participatif projet sportif sollicité par Caroline Colombo
8. Décision modificative budget eau : affectation de crédits pour la maîtrise d'œuvre relative au changement de la canalisation AEP Grande Rue
9. Informations diverses

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A la suite des observations orales faites par Albert Létoublon concernant l'absence dans le compte rendu de la séance précédente d'une mention sur le vote intervenu concernant les dispositifs de ralentissement de la circulation Rue de la Source, le maire propose d'ajouter, après le premier alinéa du compte rendu relatif au point n°6, la phrase suivante : « Selon les propositions de la commission compétente, le maire indique que deux feux seront posés rue Beaupaquier et deux autres Rue Cart-Broumet. Une écluse et une chicane seront installées Rue de la Source. Il s'en suit une discussion à la suite de

laquelle un vote est organisé sur cette proposition. Cette dernière est adoptée par 5 voix Pour, 6 Abstentions et un Contre (Albert Letoublon).

Les membres du Conseil Municipal approuvent, par 12 voix Pour, le compte-rendu ainsi modifié de la séance précédente du 25 avril 2024, adressé par courriel en date du 30 avril 2024.

Affaire n° 2 - Renouvellement de la convention pluriannuelle de pâturage avec ARTMO

Le maire rappelle, qu'en séance du 4 décembre 2018, le conseil municipal a donné son accord au projet de convention pluriannuelle de pâturage, lieudit « Les Bâties Dessus » avec ARTMO, dont le siège est aux Longevilles Mont d'Or, 2 Rue de la Poudrière, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} mai 2019.

Cette convention qui a été signée le 15 mai 2020, est arrivée à échéance le 30 avril 2024. Les loyers qui ont été demandés et perçus par la commune sont indiqués ci-dessous :

Loyer initial de la ferme : 4 500 €
Loyer initial du pâturage : 1 690 €, soit un total de 6190 €
Loyer 2020 : 6 224,04 €
Loyer 2021 : 6 291,89 €
Loyer 2022 : 6 515,26 €
Loyer 2023 : 6 882,07 €

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve par 11 voix Pour et 1 Abstention le renouvellement pour 5 ans de cette convention pluriannuelle de pâturage et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents correspondants, dont ladite convention.

Affaire n° 3 - Propositions de la collectivité en matière de ski nordique

La communauté de commune a engagé le 30 avril dernier, au sein de la commission « nordique », une réflexion pour réduire le déficit d'exploitation du domaine de ski nordique résultant d'une part de la baisse du chiffre d'affaires lié à la vente des redevances et d'autre part de la diminution de l'enneigement.

Elle propose à cet effet de réduire les charges fixes impactées par les frais de personnel, la préparation des pistes, le matériel roulant et son fonctionnement. Elle souligne que l'effort à réaliser dans ce sens ne peut être que collectif et suggère deux pistes de travail :

- Retravailler les réseaux et le fonctionnement global, y compris sur les sites principaux,
- Supprimer des sites pour provoquer un effet de seuil.

Dans ce cadre, elle demande aux communes, qu'elle souhaite réimpliquer dans le fonctionnement des infrastructures, de lui faire parvenir leurs propositions pour le 31 mai.

La commune de Mouthe est très concernée par le sujet car le site « chez Liadet », un des domaines de ski les plus importants de la CCLMHD, est situé sur son territoire. Ce site comporte 7 pistes de ski dont certaines constituent des liaisons avec d'autres sites essentiels comme le Pré Poncet et Chapelle des



Le maire

Daniel PERRIN

Bois. Il s'agit des pistes suivantes : Débutant, Piste éclairée, Ravier, Bougaud, Les Bâties, Chalet brûlé et Fabrice Guy.

Ces pistes représentent une longueur totale de 88,5km mais en damage réel 75,5 km compte tenu de certains tronçons communs.

Les propositions de la commune sont les suivantes :

En année d'enneigement normal : maintien intégral du domaine de ski nordique et de la piste pour les écoles dans la plaine de Mouthe sur les mois de janvier et février.
Toutefois, le temps de damage peut être réduit.

En année de faible enneigement :

- Maintien des pistes Débutant, Piste éclairée, Bougaud, Chalet brûlé repli et Fabrice Guy repli (ce qui permet d'assurer la liaison avec le site du Pré Poncet) avec damage journalier (et ré-enneigement éventuel) à raison de 50 % des pistes pendant la période de vacances scolaires, si l'enneigement naturel est suffisant.
- Hors vacances scolaires, les mercredi et week-end : tout damer si l'enneigement est suffisant.

S'agissant de la GTJ, il s'agit d'un parcours fréquenté par les skieurs de randonnée. Dans ce contexte, il serait possible de prévoir un damage une à deux fois par semaine (au maximum) avec rouleau et motoneige et avec une dameuse à partir de janvier si des chutes de neige conséquentes devaient intervenir.

En ce qui concerne l'équipement du site « Chez Liadet », la commune ne peut accepter que ce site remarquable ne soit équipé que d'une petite structure comportant un local de vente de redevances et un poste de secours ainsi que d'une toilette sèche. Elle estime que ce site mérite au minimum, un bâtiment d'accueil contenant, en dehors des équipements ci-dessus, une salle hors sac à l'image des autres sites nordiques principaux de la CCLMHD.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 12 voix Pour, l'ensemble de ces propositions qu'il demande de transmettre à la communauté de communes.

Par ailleurs, sur proposition de Pascale GUYON, le conseil municipal demande à l'unanimité que la CCLMHD mette en place un dégrèvement sur les abonnements « saison 2024-2025 » pour les personnes qui ont acheté une « forfait saison 2023-2024 » et qui, faute d'enneigement n'ont pu bénéficier de ce forfait.

Affaire n° 4 - Programme de travaux ONF 2024
--

Par délibération du 7 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'état d'assiette des coupes de bois réalisées au cours de l'exercice 2023.

Comme chaque année, des travaux sylvicoles sont réalisés. Le maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par l'ONF :




Daniel PERRIN

- Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 16ra (4.34ha) combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état.
Coût estimé à 4 682,86 € HT
- Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 24 ra (14.54ha) combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état.
Coût estimé à 15 092,52 € HT

L'objectif commun de ces travaux est d'obtenir des parcelles comprenant approximativement 70 % de résineux et 30 % de feuillus.

Le coût total de ce programme de travaux d'investissement s'élève à 19 775,38 € HT soit 21 752, 92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 11 voix Pour et 1 Abstention, ce programme de travaux pour un coût total de 19 775,38 € HT, et autorise la maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Des crédits sont inscrits au budget primitif Bois 2024, à hauteur de 35 200 € HT au compte 212 « Agencements et aménagements de terrains ».

A la suite de ce vote, le maire informe le conseil municipal de la vente publique de bois du 22 mai au cours de laquelle un lot de 600 m3 de bois vert de la commune a été vendu à la scierie de Mouthé pour un prix de 65,15 € le m3, les frais d'exploitation étant à la charge de la scierie.

Il indique également que la commune a reçu cette année une demande exceptionnelle de bois de chauffage correspondant à 27 demandes pour un volume total de 321,5 stères soit environ 230 m3. Compte tenu du volume de bois disponible, il propose de limiter à 10 stères les attributions faites aux demandeurs (à l'exception de deux lots préparés en 2023) et compte tenu des frais d'exploitation des bois feuillus, de vendre le stère de bois à 37 €/m3. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le maire souligne que selon l'entretien qu'il a eu avec le technicien de l'ONF, seuls 70 m3 de bois de chauffage seraient disponibles en 2025.

Affaire n° 5 – Déchetterie – Vente de terrain à la CCLMHD

Le maire rappelle, qu'en séance du 15 novembre 2016, le conseil municipal avait décidé de céder à la Communauté de Communes des Hauts du Doubs, le terrain accueillant la déchetterie intercommunale au prix de 1 € symbolique.

Le maire présente le procès-verbal de bornage partiel et de reconnaissance des limites effectué par le cabinet Olivier COLIN et Associés de Champagnole.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour :

- Accepte de céder à l'euro symbolique une surface de 8196 m2 prélevée sur la parcelle cadastrée Section AO n° 20, d'une contenance de 14 ha 09 a 40 ca. Le bornage de la déchetterie a été fait par le cabinet Colin et associés le 3/04/2017.
- Autorise le maire à signer tout document correspondant à cette cession, dont l'acte notarié auprès de Me Roux-Foin.



Le Maire,


Daniel PERRIN

La valeur vénale de ce terrain inscrite à l'inventaire communal est de 639.28 €, soit 0.078 €/m².

Affaire n° 6 - Demande de subvention de Semons L'Espoir

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de Semons L'Espoir concernant leur nouvelle opération « Commune Solidaire » édition 2024. Les projets concernés sont l'aménagement des extérieures de la Maison des Familles et de la Maison des Parents, aménagement des salles pour le sport adapté, aires de jeux... Il est sollicité une participation financière à hauteur de 0.20 €/habitants (soit pour Mouthe 203,80 € pour une population municipale de 1019 habitants), ou un montant au choix du conseil municipal. Si population totale, soit 1053 habitants, est retenue par le conseil, la participation est de 210 €.

La Commune de Mouthe a participé à hauteur de 1 Franc/habitant lors de la construction de la Maison des Parents. La vente des sapins de Noël était reversée à l'Association Semons L'Espoir. Elle a suivi la construction de la Maison des Familles sur le site de l'Hôpital Minjoz, puis son extension. Depuis 2023, les personnes dans le cadre du développement de l'ambulatoire (Loi Ségur et HTNM – Hospitalisation temporaire non médicalisée) sont accueillies également dans cette maison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer, par 12 voix Pour, une subvention à Semons L'Espoir à hauteur de 0.20 € par habitant, soit 210,6 € pour l'exercice 2024, sachant que la population totale de la commune s'élève à 1053 habitants.

25 000 € ont été inscrits au compte 65748 « Subvention fonctionnement autres personnes droit privé », dont 11 300 € sont d'ores et déjà attribués.

Affaire n° 7 – Partenariat participatif projet sportif sollicité par Caroline Colombo

Le maire rappelle au conseil municipal les participations financières attribuées après sollicitation du conseil municipal par Caroline Colombo, à hauteur de 3000 €/an.

Par courrier du 15 mai dernier, Caroline Colombo explique son projet de regagner sa place dans le groupe coupe du Monde dès décembre 2024 et de participer aux mondiaux de Lenzerheide 2025 en Suisse. A plus long terme, elle espère participer aux Jeux Olympiques 2026 en Italie.

Compte tenu d'un déroulement de sa saison 2023-2024 difficile, Caroline Colombo sollicite le conseil municipal pour un nouveau soutien financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de faire une participation financière inférieure à la demande. Cependant le conseil municipal tient à l'encourager et décide, par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions d'allouer une subvention de 1 500 € à Caroline Colombo.

Le partenariat avec Caroline Colombo pourrait se traduire par des interventions avec les écoles et une présence à certaines manifestations organisées par la commune.

25 000 € ont été inscrits au compte 65748 « Subvention fonctionnement autres personnes droit privé », dont 11 510.60 € sont d'ores et déjà attribués.



Le Maire,

Daniel PERRIN

Affaire n° 8- Budget Eau – Délibération modificative – Marché SAS VERDI INGENIERIE BFC

Le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre relative au renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Grande Rue et pour l'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD437 et la route de la Source du Doubs et espaces connexes, a été confié à la SAS VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE de Dijon, 2 Rue de Fontaine les Dijon pour un montant total, de 29 992,50 € HT, soit 35 991 € TTC.

Ce marché concernant deux budgets :

Tranche 1 – Travaux AEP pour un montant estimatif de 250 000 € HT (Budget Eau)

Tranche 2 – Travaux d'aménagement pour un montant estimatif de 393 000 € HT (Budget Général)

une annexe à l'acte d'engagement est présentée pour dissocier ces deux tranches, qui n'a aucune incidence sur le montant du marché :

Tranche 1 – Travaux AEP Grande Rue

Montant estimatif des travaux : 250 000 € HT

Taux d'honoraires du Cabinet Verdi : 11 697,08 € HT – 14 036,49 € TTC

Tranche 2 – Travaux d'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD 437 et la rue de la source du Doubs, et espaces connexes

Montant estimatif des travaux : 393 000 € HT

Taux d'honoraires du Cabinet Verdi : 18.295,43 € HT – 21 954,51 € TTC

Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 12 voix Pour l'annexe proposé à l'acte d'engagement contracté avec l'entreprise SAS VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et ouvre les crédits nécessaires au budget « Eau » comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

Compte 203 « Frais d'Etudes » + 15 000 €

Compte 2315 « Installation matériel et outillage technique » - 15 000 €

Affaire n° 9 – Informations diverses

1- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au maire par délibération du conseil municipal du 2 Juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Néant à ce jour 27/05/2024

 Le Maire,

Daniel PERRIN

2 – Information préfectorale sur le suivi estival de la zone de présence permanente du loup effectué depuis 6 ans.

Le maire donne lecture d'une lettre du préfet du Doubs qui indique que trois meutes ont été identifiées au Sud du département sur une zone partagée entre le département du Jura et le canton de Vaud. Il s'agit des zones de présence permanente du Marchairuz, du Risoux et de Joux-Suchet.

Le suivi de ces zones est assuré sous pilotage de l'OFB avec l'ONF, la fédération des chasseurs du Doubs et les correspondants du réseau de suivi Loup-Lynx.

3 – Autres Informations diverses

- Le maire indique que la signature de la vente de l'immeuble de l'Œil de Bœuf se fera le 12 juin prochain
- Maud Salvi et le maire rappellent le devoir de discrétion que doivent observer les conseillers municipaux sur le contenu des discussions internes aux différentes commissions du conseil. En effet, seules comptent les décisions prises lors des séances publiques du conseil municipal.
- Pascal Legé informe le conseil que le Sivom est en recherche d'un autre mode de gestion des appartements du Psig. L'immeuble pourrait en effet être mis en gestion par un organisme social, soit être vendu à une structure de ce type. Dans ce dernier cas, la commune aura à se positionner sur la vente de l'immeuble.
- Pascale Guyon rappelle le déroulement de la cérémonie de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Mouthe au cours de laquelle une exposition de photos pourra être réalisée. Le défilé qui sera organisé devrait normalement comporter quelques véhicules militaires.

La séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance,

Céline BAILLY



Le maire,

Daniel PERRIN


